

> Mars 2017

Faire du retour à l'emploi un levier pour demain

Entreprises Sociales Apprenantes, lieux de production, de formation et de progression des personnes

CHANTIER école et ses acteurs considèrent que l'emploi de tous constitue le volet incontournable d'un projet politique ambitieux pour la France.

Plus de **700** adhérents

À travers le modèle qu'elles déploient, nos **Entreprises Sociales Apprenantes**, situées dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), présentent un caractère d'innovation sociale.

36 000 salariés

Depuis les années 1970, des initiatives citoyennes luttent contre l'exclusion sociale et professionnelle. Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ont progressivement été reconnues par les pouvoirs publics. Elles sont des partenaires privilégiés de l'État et des collectivités territoriales.

Ces entreprises ont pour ambition de développer l'emploi, l'activité économique et la cohésion sociale. Les **Entreprises Sociales Apprenantes** de **CHANTIER école** vont plus loin à travers la formation, la progression des personnes et le développement local durable.

1 200 Ateliers et
Chantiers d'Insertion

Nos valeurs en faveur de l'insertion durable et globale des individus dans leur environnement

Dans cette perspective, les **Entreprises Sociales Apprenantes** s'appuient sur des principes, édictés dans une charte signée par tous les acteurs membres de **CHANTIER école**, qu'elles posent comme des leitmotivs de leurs actions en faveur de l'insertion professionnelle durable et d'une insertion sociale globale des individus dans leur environnement :

- La solidarité avant tout
- Le travail de chacun dans une œuvre collective
- La démarche apprenante et pédagogique en situation de production
- Le recours permanent à la démocratie
- Les territoires, la proximité et le bien commun

VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS

Les **entreprises**
sociales **apprenantes**

CHANTIER
ecole

Nos propositions d'actions pour une politique publique engagée pour le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

1

Développer les moyens des **Entreprises Sociales Apprenantes** pour garantir leurs missions

CONSTATS

- ❏ Les **Entreprises Sociales Apprenantes** sont des TPE et PME qui contribuent au développement économique local. Actrices de l'insertion, elles agissent sur la formation en situation de production et la progression des personnes ;
- ❏ Le modèle des **Entreprises Sociales Apprenantes** s'appuie actuellement sur le dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), fruit de la politique active de l'emploi ;
- ❏ La réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique, certains effets de la Loi NOTRe et les contraintes financières des collectivités territoriales ont accentué la tendance à la baisse des financements publics aux Ateliers et Chantiers d'Insertion ; certaines collectivités ont soit acté, soit envisagent une telle décision ;
- ❏ La systématisation du recours au marché comme mode de contractualisation bouleverse les rapports entre les collectivités locales et les Ateliers et Chantiers d'Insertion et leur modèle économique.

ACTIONS

- ❏ Assurer, sécuriser et développer le financement public (Europe, Etat, Collectivités) des missions d'encadrement social et professionnel, de formation et la compensation de la faible productivité des salariés en parcours, agréés par Pôle Emploi, pour un minimum de 70% du budget de l'action ;
- ❏ Garantir une réelle et véritable liberté d'entreprendre en redéfinissant nationalement les conditions d'accès des **Entreprises Sociales Apprenantes** à l'ensemble des marchés publics et privés ;
- ❏ Faire reconnaître les Ateliers et Chantiers d'Insertion en qualité de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG).

2

Reconnaître et valoriser la formation en situation de production

CONSTATS

- ❏ Le développement d'autres approches de la formation et de la transmission de compétences mieux adaptées aux publics et aux besoins des territoires et des entreprises est nécessaire ;
- ❏ La recommandation de la commission européenne sur le développement et la certification des formations non formelles et informelles reconnaît l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes d'une personne ;
- ❏ Les règles d'imputabilité des formations non formelles et donc des modalités de son financement sont inadaptées ;
- ❏ Ces approches nouvelles dans les financements de la formation ne sont pas prises en compte.

ACTIONS

- ❏ Reconnaître la démarche pédagogique outillée comme moyen de transmission de compétences en situation de production et la fonction de formation des **Entreprises Sociales Apprenantes** ;
- ❏ Favoriser la Certification de Qualification Professionnelle pour des compétences acquises en situation de production ;
- ❏ Identifier des financements spécifiques au sein du Fonds Paritaires de Sécurisation des Parcours Professionnels pour permettre le financement des formations des salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion y compris pour les formations non formelles ;
- ❏ Rendre éligible sans condition, l'accès aux dispositifs de professionnalisation de Pôle Emploi aux salariés agréés en parcours dans l'Insertion par l'Activité Economique.

3

Maintenir l'Insertion par l'Activité Economique dans le champ des compétences de l'Etat

CONSTATS

- ❏ Les **Entreprises Sociales Apprenantes** soutiennent l'Etat dans l'exercice de sa compétence de définition et de mise en œuvre d'une politique active en faveur de l'emploi ;
- ❏ Elles s'appuient principalement sur la politique publique de l'emploi afin de mettre en œuvre, sur leur territoire d'implantation, des mesures d'accompagnement et de formation en situation de production ;
- ❏ Par leurs initiatives et leurs actions, les **Entreprises Sociales Apprenantes** rendent possible l'insertion sociale et professionnelle des publics très éloignés de l'emploi ;
- ❏ La politique d'emploi et l'offre d'Insertion par l'Activité Economique souffrent d'un déploiement inégalitaire qui nuit à l'efficacité du dispositif. Sur certains territoires, leur mise en application partielle ou limitée, restreint les possibilités de lutte efficace contre l'exclusion sociale et professionnelle. Elle limite la création d'activités et la montée en compétences pourtant nécessaires à leur développement.

ACTIONS

- ❏ Garantir une politique active en faveur de l'emploi et l'insertion des plus fragiles, gage de cohésion nationale, dans un contexte de chômage massif et croissant, où l'exclusion touche une part de plus en plus importante de la population ;
- ❏ Garantir une cohésion globale des modalités et moyens de l'Insertion par l'Activité Economique, dans une démarche de mise en cohérence des politiques publiques sur tous les territoires, sous-tendue par le principe républicain d'égalité ;
- ❏ Assurer le financement public des missions d'insertion remplies par les **Entreprises Sociales Apprenantes** ;
- ❏ Définir avec les collectivités une convention d'objectifs et de moyens ambitieuse et adaptée aux spécificités territoriales.

4

Renforcer et structurer la gouvernance de l'Insertion par l'Activité Economique

CONSTATS

- ❏ Le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique ne dispose pas de véritables moyens et exerce une influence limitée ;
- ❏ Jusqu'à ce jour, le secteur n'a pas connu de réelle mise en cause mais n'a pas non plus fait l'objet d'un portage politique fort ;
- ❏ Les actions et réalisations des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique, de manière générale, disposent d'une visibilité faible et ne font pas l'objet d'une large connaissance ;
- ❏ Les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) s'orientent peu sur les questions stratégiques.

ACTIONS

- ❏ Organiser, structurer et renforcer les moyens du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique ;
- ❏ Créer une fonction de Délégué-e interministériel(le) à l'Insertion par l'Activité Economique pour permettre une coordination permanente de la politique publique de développement du secteur : budget, emploi, formation, politique de la ville, lien avec les collectivités territoriales, développement des moyens, présidence et animation du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique ... ;
- ❏ Dynamiser les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique autour des questions stratégiques (formation, modèles économiques, développement...).

Nos réponses pour l'emploi, le développement économique et la cohésion sociale

- Transformer des situations d'exclusion sociale et professionnelle en situations d'emploi et ainsi réduire l'assiette des bénéficiaires et des dépenses publiques des politiques de lutte contre le chômage ;
- Créer de l'emploi local et non délocalisable, redynamisant ainsi des territoires entiers ;
- Faciliter l'insertion professionnelle et répondre aux besoins en compétences des entreprises en contribuant par la formation au développement de savoirs et savoir-faire des personnes ;
- Apporter de la richesse par la production de biens et services sur l'ensemble du territoire, et de là participer au dynamisme économique national ;
- Renforcer la cohésion sociale et affirmer les valeurs qui permettent de lutter contre une fragmentation de la société.

RÉPONSES RÉPONSES RÉPONSES RÉPONSES RÉPONSES RÉPONSES RÉPONSES RÉPONSES

CHANTIER
écolé

Les entreprises
sociales apprenantes



Contact

Alexandre WOLFF, Délégué national adjoint
CHANTIER écolé

119-121, rue Damrémont - 75018 PARIS

01 48 07 52 10 / 06 82 70 16 53

a.wolff@chantierecole.org

www.chantierecole.org

Facebook : Chantier écolé - Réseau national

Twitter : CHANTIER écolé